

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025-164

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise GENDRY SERVICE LOCATION GSL en date du 14 août 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant la pose de réseau ENEDIS par forage dirigé.
Rue du Pré Rouge.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation Rue du Pré Rouge pourra être perturbée et pourra être en demi-chaussée, alternat par panneaux **du lundi 25 aout 2025 au vendredi 24 octobre 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

A Scionzier, le 14/08/2025

